



PETITION

Pour le maintien dans l'emploi des CDD de la DSI éligibles à la titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet

Nous, agents de la DSI, travaillons avec des collègues en situation précaire dont les contrats à durée déterminée arrivent aujourd'hui à terme alors qu'ils sont éligibles à la titularisation prévue par la loi Sauvadet.

Si le non renouvellement de leurs contrats ne les empêchera pas de se présenter aux recrutements réservés qui seront organisés dans le cadre de cette loi, ils ne pourront pas bénéficier comme les autres candidats de la préparation aux épreuves et de la formation qui doivent être proposées par le Département et verront donc leurs chances de succès diminuer du fait de cette décision, d'autant qu'ils seront en recherche d'emploi.

De plus, certains d'entre eux ne pourront se présenter au concours interne de droit commun d'ASIC, dont la date de clôture des inscriptions est en décembre 2013, alors qu'ils justifient des quatre ans d'ancienneté requis, car il est indispensable d'être en fonction à cette date pour y prétendre. La décision de l'administration de ne pas renouveler leurs contrats aura donc pour conséquence de diminuer leurs chances d'intégrer la Fonction publique.

De plus, cette politique de contrats précaires place la DSI dans une situation critique car nous ne saurons être en capacité d'assumer la surcharge occasionnée par le départ de nos collègues, en attendant plusieurs mois que de nouveaux recrutements de personnel puissent assurer la continuité des projets qui leur sont confiés alors que d'ores et déjà, nous éprouvons des difficultés pour absorber la totalité des charges prévues. Les emplois qu'ils occupent ne sont pas circonstanciels mais structurels. Dans ces conditions, se séparer d'informaticiens confirmés et expérimentés conduit le service informatique à ne plus pouvoir tenir certains engagements dans les délais requis, voire à mettre en péril leur aboutissement.

Le non renouvellement de leurs contrats nous paraît d'autant plus inacceptable que l'administration devra payer des allocations chômage et ne fera donc aucune économie.

Rien n'empêche le ministère de reconduire ces contrats au moins jusqu'en décembre 2013 afin que nos collègues puissent préparer les concours et examens professionnels réservés dans de bonnes conditions, et se présenter aux concours internes de droit commun du ministère, tout en continuant à mettre leurs compétences au service du MAE pour soutenir le développement ininterrompu du service informatique.

Pour que cette situation ne débouche pas sur un gâchis humain et ne plonge pas les personnels dans le désarroi, nous demandons au ministre de bien vouloir reconduire ces contrats le temps nécessaire pour que nos collègues ne soient pas pénalisés et gardent toutes leurs chances d'accéder à la titularisation, d'autant plus que leurs compétences donnent entière satisfaction à la DSI.

**AVEC LE SOUTIEN DES PERSONNELS,
EXIGEONS LE RENOUELEMENT DES CONTRATS DES NON TITULAIRES
POUR L'ACCESSION A LA TITULARISATION.**

